

Le Courrier 76 des Retraité-e-s

n° 204

Section de Seine Maritime

Fédération Générale des Retraité-e-s de la Fonction Publique
(Etat – Collectivités Territoriales et Hospitalières) 20 rue Vignon 75009 Paris

Contact: Jackie STOCKER , 14 rue de la lavande 76710 ESLETTES, tél: 02 35 33 92 62
stockerjackie@gmail.com fgr76@fgrfp.fr

NOVEMBRE 2022



29 Septembre : manifestation à Rouen

SOMMAIRE

Edito	page 2
La FGR-FP dans l'action	page 3
Lettre aux députés et sénateurs	page 4
Les déserts médicaux	page 5
Le Congrès National	page 5
La page de la Trésorière	page 6



WWW.fgrfp.org

Avis aux internautes

Notre section a une nouvelle boite aux lettres :

fgrfp76710@gmail.com

En utilisant cette adresse, vous pouvez vous abonner à la version électronique - et en couleurs ! - du Courrier.

90 adhérents environ ont déjà franchi le pas. Cette décision contribue à diminuer les frais de timbres. Si, à l'usage, cela ne vous convient pas, un message suffira pour revenir à la version "papier".

Inflation

au sein des ministères

Le salaire mensuel moyen d'un membre de Cabinet ministériel est passé de 8225 euros brut en 2021 à 8495 euros en 2022 selon l'Observatoire de l'éthique publique. Avec un montant de 174 millions d'euros annuel, le gouvernement d'Elisabeth Borne est le plus cher de la Ve République !

" L'abondance, l'insouciance, les évidences, c'est fini !!!"

Et l'indécence ? !!!

EDITO

Une étude récente réalisée par l'institut Ipsos pour le Secours Populaire français a révélé que : un français sur quatre (27%) déclare être en « situation précaire ». Et, pendant ce temps, le gouvernement annonce « la fin de l'abondance ». Rien ne changera sans des taxations d'exception, puis une redistribution et une répartition des richesses sans oublier une refonte globale du système fiscal.

Après les nombreuses actions des retraité.es, le gouvernement, en plein mois de juillet, a été obligé de voter l'augmentation des pensions de base de 4%. Cela ne fait pas le compte par rapport à l'inflation et la non-rétroactivité. De plus, nous les fonctionnaires, il a fallu attendre fin octobre pour en voir la couleur !!

La loi « grand âge » est enterrée définitivement : des mesures dans le cadre du Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale vont s'y substituer. Ce ne sont que des mesurettes, la situation reste insupportable dans les Ehpad et dans le secteur du maintien à domicile pour les personnes et les personnels.

Ce projet de plan, sans moyens, voté en 1ère lecture par le Gouvernement, en force (49.3), a fait réagir les retraité.es du Groupe des 9 dont la FGR et la FSU. Ils sont à l'initiative d'une lettre ouverte envoyée aux 10 député.es et 6 sénateurs.trices du département début novembre, période où les élu.es vont à nouveau débattre et amender ce PLFSS. A ce jour, nous avons reçu 4 réponses provenant des députés Jumel et Leseul et des sénateurs Marie et Brulin.

Une loi cadre de programmation et d'orientation, prenant en compte les enjeux autour du vieillissement de la population, avec un grand service public de l'autonomie s'impose. Cette loi cadre aurait pour objectif de fixer les moyens financiers, humains et organisationnels de façon pérenne.

Dans ce contexte bien compliqué, la FGR-FP va tenir son congrès national à Dax en avril prochain. Retardé à cause du Covid, ce congrès va réunir les adhérents et les militants afin de réactualiser notre motion revendicative pour en faire une « ligne de route » offensive pour les 3 années à venir.

Nous vous donnons rendez-vous en mars pour notre Assemblée Générale et le renouvellement de notre équipe !

La FGR-FP est connue et reconnue ! Elle est essentielle pour la défense de tous les retraités fonctionnaires.

Jackie Stocker

La FGR 76 dans l'action

15 septembre: Commission exécutive réunie à Rouen

-La Ced est favorable au projet de vente du 3e étage de l'immeuble parisien rue Vignon, en gardant le studio réservé au secrétaire national. Cette opération donnera une plus grande aisance financière à notre association.

-Le calendrier annuel des réunions est validé.

-La Ced dénonce le fait que les retraités fonctionnaires ne bénéficient pas encore de l'augmentation de 4% des pensions de base, pourtant annoncée en juin avec effet au 1er juillet !

-la FGR s'associe à la journée nationale d'action et de grève interprofessionnelle du 29/9.

Préparation du congrès national d'avril 2023

-La Ced a travaillé à l'examen et aux modifications d'un des projets de texte de la motion revendicative : Finances et autres prélèvements

La suite du travail aura lieu le 9 décembre à Rouen sur le texte : **Protection sociale**

29 septembre : Manifestations

Les retraités de la FGR ont participé aux manifestations des actifs à Rouen, Le Havre et Dieppe pour réclamer la hausse des salaires et des pensions...



7 au 12 novembre : Courrier aux élus

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 est en débat à l'Assemblée nationale puis au Sénat...

A l'initiative du Groupe des 9, une lettre a été envoyée à tous les parlementaires (10 députés et 6 sénateurs) du département afin de leur rappeler nos revendications.

Vous lirez page suivante cette lettre.



Rouen le 7 novembre 2022

Monsieur le Député,

Le budget de la Sécurité Sociale pour 2023 vient de passer en force à l'Assemblée nationale à coup de 49,3.

Au delà du fait qu'une fois de plus la démocratie est bafouée, le budget, sans surprise, s'inscrit dans l'objectif de 3 % du pacte de responsabilité imposé par le gouvernement.

Même si l'Objectif national de dépenses assurance maladie (ONDAM) rééquilibre les moyens, entre les établissements de santé (+ 4,1 %), le médico-social (+ 5,1 %) et la médecine libérale au niveau des soins de ville (+ 2,9 %).

Ce PLFSS reste, une nouvelle fois, nettement insuffisant pour répondre aux besoins de santé dans notre pays. Nos concitoyens paient lourdement le manque de recettes, dont souffre le budget de la Sécurité Sociale à cause des multiples exonérations de cotisations sociales, dont ont bénéficié les entreprises ces dernières années.

Cette situation a aggravé considérablement le déficit de la Sécurité Sociale en 2020 (39,7 milliards d'euros). Il a été ramené à 17,8 milliards d'euros en 2022, au prix de réductions drastiques dans notre système de santé, que l'hôpital public a lourdement payé : fermeture de 7 500 lits et de nombreux services d'urgence.

Cela a entraîné des conditions d'accès aux soins très dégradées pour les patients et notamment les retraités que le manque de médecins, dans de nombreux territoires, a accéléré.

Les quelques « mesurettes » prévues dans ce PLFSS 2023, (recrutement de 3 000 soignants en Ehpad, augmentation du tarif plancher à 22 euros/heure pour les services à domicile, 2 h supplémentaires de vie sociale pour les personnes âgées dès 2024, etc.) sont très très loin des exigences face aux enjeux à venir, pour développer un système de santé de qualité et accessible à tous. Elles sont néanmoins le fruit des luttes que nos organisations ont menées unitairement au niveau des retraités depuis plusieurs années.

Il faut aller beaucoup plus loin, pour satisfaire les besoins aujourd'hui. En ce sens, nous exigeons :

- Une loi de programmation vis-à-vis du grand âge, attribuant des moyens face aux enjeux à venir ;
- Un droit à l'autonomie, inséré dans la branche maladie de la Sécurité Sociale avec un grand service public de l'autonomie ;
- 200 000 embauches dans les Ehpad et 100 000 pour les services à domicile ;
- De promouvoir des centres de santé publics, en lien avec les hôpitaux ou Ehpad, dans tous les territoires et 100 000 embauches dans l'hôpital public ;
- De mettre fin aux exonérations de cotisations sociales octroyées aux entreprises ;
- Une augmentation des pensions de retraites dans tous les régimes (R.G, complémentaires, etc.), plus conséquente que celle octroyée pour le moment, au minimum au niveau de l'inflation.

De plus nous ne pouvons que déplorer l'insistance du chef de l'État et de son gouvernement à vouloir imposer, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, un départ en retraite à 65 ans, une augmentation de la durée de cotisation, la fin des régimes particuliers... pour des pensions de retraite moindres demain.

Comme nous l'avons toujours fait, si rien ne change, nous saurons mettre en mouvement, pour ce qui concerne les retraités, l'ensemble de nos équipes pour exiger d'être entendus sur nos revendications.

Les déserts médicaux, une question vitale, à soigner en URGENCE !

Depuis des années, la sonnette d'alarme a été tirée par le G9 dont la FGR-FP. Les zones désertées se sont multipliées. C'est le résultat des politiques de maîtrise des dépenses de santé des années 90 : réduire l'offre de soins pour moins dépenser. La régulation de la démographie médicale et le nombre d'étudiants diplômés sont des enjeux majeurs pour résoudre les inégalités dans l'accès aux soins ainsi que le rationnement des patients.

Pourtant des propositions existent et sont possibles :

- Une augmentation des capacités de formation pour limiter les disparités régionales et permettre un rééquilibrage régional du nombre des médecins formés est nécessaire.
- La réouverture des universités ou lieux d'enseignement, fermés ces dernières années s'impose. Un peu plus de 8 500 étudiants sont formés, chaque année, pour un besoin identifié à 12 000 afin de seulement compenser les départs à la retraite.
- La création de structures dédiées pluriprofessionnelles, notamment des centres de santé.
- Imposer des freins à l'installation dans les zones déjà trop fortement dotées par le biais d'un numerus clausus régional au moment de l'installation, comme pour les pharmacies.
- N'accepter le conventionnement des jeunes médecins en zone surdotée que dans le cas où ils y remplacent un médecin partant à la retraite, comme pour les infirmières libérales.
- Les mécanismes financiers incitatifs sont des leviers de correction des inégalités de répartition des médecins avec leurs limites.

Toute la population est concernée par ces problèmes d'accès aux soins mais les retraité·es y sont plus sensibles. C'est ensemble -- actif·ves et retraité·es-- que nous pourrons obtenir une politique de santé à la hauteur des besoins.

Sonia Lejeune.

2023 : année de Congrès National et de renouvellement des équipes !

Le Congrès National aura lieu à DAX du 4 au 6 avril 2023.

Notre section y sera représentée par 2 ou 3 délégué·e.s.

Micheline Petitpas, notre trésorière est déléguée de la Haute Normandie à la CE nationale. Elle participera aussi au congrès.

Notre CE départementale doit être partiellement renouvelée lors de notre Assemblée Générale en mars prochain.

Voilà une dizaine d'années que notre équipe se réunit, réfléchit, agit, manifeste, participe aux audiences, produit 3 bulletins par an...

Notre équipe s'est hélas réduite (problèmes de santé, vieillissement...) Il faut la renouveler, la rajeunir !!

Nous faisons donc appel aux retraité·e·s plus jeunes pour se porter candidats en mars : cet engagement demande 3 réunions par an et une AG !

Lors du congrès de Dax, l'équipe nationale se renouvelera aussi et élira un nouveau secrétaire national...

La FGR-FP est la seule organisation qui rassemble les retraités fonctionnaires.

Elle est partie prenante du Groupe des 9

Elle fait partie du Pôle des retraités fonctionnaires (police, gendarmes, mariniers)

Elle est connue et reconnue : elle doit continuer à exister !

Rejoignez-nous ! Contactez-nous !

Le bureau.

La Page de la Trésorière

L'adhésion à la FGR est annuelle, suivant l'année civile (janvier-décembre). La participation au Congrès d'avril 2023 et au vote de la CED qui le précédera se fera à partir des cotisations de l'année 2022. Ainsi, les Adhérents Directs qui n'ont pas encore payé leur cotisation 2022 peuvent encore le faire.

Pour 2023, les cotisations sont inchangées. En période d'inflation, inutile de thésauriser ! Les adhérents Directs qui le souhaitent peuvent déjà envoyer leur chèque, il sera imputé sur 2023.

Pension brute ; pension avant retenue de l'impôt sur le revenu

Pension brute (en euros)	cotisation
Moins de 1100	19.40
De 1101 à 1270	27.10
De 1271 à 1390	32.20
De 1391 à 1610	40.50
De 1611 à 1840	45.00
De 1841 à 2080	53.00
De 2081 à 2880	59.80
Plus de 2880	70.10



PS : L'inflation a un effet catastrophique sur les salarié(e)s et retraité(e)s hors échelle mobile (et encore, car il y a toujours un décalage au détriment des salarié(e)s). Mais l'inflation est aussi défavorable aux rentiers ; par contre les dettes sont plus vite effacées, cela dépend d'un équilibre plutôt subtil entre rythme, montant de l'inflation et taux d'intérêt ; un exemple très net, en Allemagne dans les années 20, les salarié(e)s ont été très impacté-es mais les capitalistes allemands n'ont quasi pas payé de dettes de guerre !

Micheline Petitpas.

ADHESION -- RENOUVELLEMENT D'ADHESION

NOM (s) Prénom (s) :

Adresse :

Code Postal + Ville :

Ad-élec :@ Tél :(facultatifs).

ANNEE (s) de naissance : Administration d'origine :

Déclare(nt) vouloir adhérer à la FGR-FP.

Signature(s) :

Si chèque global, montant de chaque cotisation : € €

Chèque à l'ordre de la FGR-FP 76. A envoyer à : Micheline Petitpas

Bât. C2. Résidence de la Forêt Verte
76230 Bois Guillaume.